

Vérificateur des EPI contre les chutes de hauteur

Durée : 1 jour / 7 heures

Nb de stagiaires par session :
8 stagiaires maximum

Objectif :
Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur, afin d'effectuer le contrôle périodique obligatoire (tous les 12 mois maximum) en interne.

Personnes concernées :
Toutes personnes souhaitant acquérir la compétence pour la vérification périodique des EPI.

Pré-requis :
Maîtrise de la langue française.
Stage accessible aux débutants ou confirmés de plus de 18 ans.
Moyens pédagogiques et techniques :
L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation. Pour les formations sur site client, celui-ci mettra à disposition du formateur une salle de cours ainsi que les équipements nécessaires au bon déroulement de la partie pratique.
Sanction de formation et modalité d'évaluation :
Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives - Bilan et évaluation individualisée avec validation à la vérification des EPI par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage.
Recyclage préconisé :
Tous les 2 ans
Nota : il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs



CONTENU PEDAGOGIQUE

MODULE THEORIQUE

Textes réglementaires européens et nationaux
Définir les objectifs de contrôle
Présentation des EPI contre les chutes
Les normes EPI
Caractéristique technique des EPI contre les chutes
Suivi et entretien des EPI, les points de contrôle
Registre de sécurité

MODULE PRATIQUE

Les différents points et méthodes de contrôle, selon les équipements.
Atelier pratique de vérification des EPI avec fiches de contrôle et tableau de vérification
Les aides techniques au contrôle